



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK

#### PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, tenue le jeudi 19 septembre 2025 au 243 Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Madame le maire Claire Rioux préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- Jeannot Pelletier
- Jessika Boisvert
- Jean Baptiste Rondeau
- Nancy Grimard
- André Bougie
- Jean-Daniel Lavertu

Madame Suzanne Crête, directrice générale et greffière-trésorière pour la présente séance est également présente.

#### Renonciation à l'avis de convocation.

Un avis de convocation a été transmis aux membres du Conseil municipal le 19 septembre 2025 par courriel à l'adresse courriel à laquelle ils ont accepté de recevoir ce type d'information ou par téléphone.

Cet avis de convocation comportant la date, l'heure et le lieu de la séance extraordinaire ainsi que le sujet discuté.

Tous les membres du conseil étant présents à la séance, ils donnent leur consentement unanime à l'ordre du jour, malgré l'absence de préavis à cet effet dans l'avis de convocation.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum.

MADAME LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 13H00

**25-09-3034**

##### 1.1 RÉFECTION DU 4<sup>E</sup> RANG

#### PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Suzanne Crête, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de Madame Nancy Grimard, appuyée par Madame Jessika Boisvert, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Suzanne Crête est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

## 2. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**25-09-3035**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Lavertu et résolu,

**QUE** la séance soit levée à 13H15

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents

\_\_\_\_\_  
Madame Claire Rioux  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Crête  
Directrice générale